

## ***Assurance chômage : la double peine pour les plus précaires***

L'exécutif, par la voix d'Édouard Philippe et de Muriel Pénicaud, vient d'annoncer ses arbitrages concernant l'évolution du système de l'assurance chômage. La prise en main par l'État du système est confirmée, prolongement logique d'une note de cadrage contrainte qui a rendu impossible la convergence des partenaires sociaux lors de la négociation.

Sans surprise, la recherche des économies de 3,4 milliards d'euros se fera sur le dos des demandeurs d'emploi et notamment les plus précaires.

Pour l'UNSA, prétexter une conjoncture économique soi-disant plus favorable, ce qui reste à confirmer, et que des offres d'emploi ne sont pas pourvues, pour réduire les droits des demandeurs d'emploi, est un raccourci trop simpliste et inquiétant pour les actifs et ne justifie en rien le durcissement des règles d'indemnisation.

Concernant la mise en place d'un bonus-malus, engagement fort du Président Macron, l'UNSA déplore que seuls 7 secteurs soient concernés alors que l'abus des contrats courts impacte davantage d'entreprises. De plus, le taux de cotisation maximale de 5% de la masse salariale annoncé pour le malus et la contribution forfaitaire de 10 euros pour les CDD d'usage ne devraient avoir que peu d'impact sur le comportement des employeurs.

Pour l'UNSA, ces mesures ne sont pas à la hauteur des enjeux....

En outre, la stigmatisation par le gouvernement des demandeurs d'emploi qui enchaînent des contrats courts et en « tireraient profits » dédouane encore la responsabilité des entreprises qui en font un mode de gestion financière au détriment des comptes de l'UNEDIC.

La mesure de dégressivité de l'indemnisation pour les revenus supérieurs à 4500 euros bruts, qui pour l'UNSA n'est qu'une mesure d'ajustement budgétaire, peut marquer la première étape d'une remise en cause du caractère assurantiel et universel de notre système.

Quant à la promesse d'accompagnement renforcée des demandeurs d'emploi, l'UNSA attend des engagements de moyens et de ressources précis. A cet égard, le recours à des opérateurs spécialisés devra être encadré avec les mêmes exigences de résultats que Pôle emploi.

**Pour toutes ces raisons, devant les dangers que représentent les mesures annoncées par le gouvernement,**

**L'UNSA avec la CFTD, la CFE-CGC, la CFTC et la FAGE appelle à un rassemblement le mardi 25 juin à 12 h 00 devant le Ministère du Travail.**

18 juin 2019

Le Secrétaire général Laurent ESCURE

## ***L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)***

**Le Bureau National de l'UNSA a lancé une campagne de mobilisation de ses structures syndicales dans la signature au référendum d'initiative partagé sur la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de**

## **l'exploitation des aérodrômes de Paris.**

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner cette proposition de loi.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France, de ses infrastructures de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (cours en bourse multiplié par 3,5 depuis 2006) l'UNSA appelle ses sympathisants à se mobiliser en soutenant le referendum :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

## ***L'UNSA participera à la Marche des Fiertés parisienne, samedi 29 juin 2019***

**Militants UNSA, participez à la Marche des Fiertés 2019 sous les couleurs de l'UNSA ! Le RV est fixé à Montparnasse à 13h30, aux côtés du char UNSA.**

**Pour vous inscrire ou pour avoir plus d'infos : [emilie.trigo@unsa.org](mailto:emilie.trigo@unsa.org)**

**Chaque année, depuis plus de 40 ans, la Marche des Fiertés réunit toutes celles et tous ceux qui militent pour l'égalité des droits des lesbiennes, gays, bis, trans.**

**La Marche est organisée depuis plus de 10 ans par l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter- LGBT).**

**L'Inter-LGBT regroupe environ 60 associations et a pour mission de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.**

**En 2019, l'UNSA participera, comme chaque année, à la marche nationale qui se déroulera à Paris le samedi 29 juin.**

La Marche des Fiertés de Paris partira à 14h de Montparnasse sous le mot d'ordre « Filiation, PMA : marre des lois a minima ! », l'arrivée se faisant Place de la République où aura lieu le Grand Podium de fin de Marche de 17h à 22h.

Cette année, l'UNSA souhaite souligner sa présence et son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations en mettant en place un char aux couleurs de l'UNSA et aux couleurs de l'Inter LGBT et invite, dès à présent, ses militants franciliens à se mobiliser pour cette journée militante et festive !

L'UNSA est aussi présente cette aux différentes marches se tenant en France, à Angers, Bordeaux, Toulouse, Metz, Lyon, Biarritz, Montpellier et Marseille.

## ***Préparation du « non-rendez-vous salarial » dans la fonction publique du 2 juillet 2019***

**Afin de préparer le rendez-vous salarial du 2 juillet 2019 pour 2020, les organisations syndicales ont été invitées à une réunion le 18 juin. L'UNSA Fonction Publique a renouvelé sa demande de mesures concrètes pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics alors que l'inflation atteint, sur 12 mois, 1,3%.**

**Un bilan des mesures décidées en 2018 a été présenté. Celles-ci n'auront effectivement concerné qu'une minorité d'agents publics, comme l'UNSA Fonction Publique l'avait critiqué en 2018. Ainsi moins de 50 000 agents ont pu monétiser un Compte Épargne Temps (CET). Quant aux heures supplémentaires exonérées de cotisation sociale et d'impôt, seuls 400 000 agents de l'État ont pu en bénéficier.**

Pour 2019, aucune mesure concrète n'a été évoquée.

Une seule certitude apparaît à l'issue de cette réunion : **il n'y aura pas de revalorisation de la valeur du point d'indice en 2020.**

L'UNSA Fonction Publique constate que les annonces concrètes en faveur du pouvoir d'achat de tous les agents contractuels et titulaires manquent cruellement à l'appel !

Les revendications de l'UNSA Fonction publique :

<https://www.unsa-fp.org/?Les-revendications-de-l-UNSA-Fonction-Publique-pour-le-rendez-vous-salarial>

### ***Rassemblement intersyndical le jeudi 27 juin pour le pouvoir d'achat et contre le projet de loi Fonction Publique***

La CGT, la CFDT, FO, l'UNSA, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC appellent à un rassemblement le jeudi 27 juin à 12h00 devant les ministères des Finances et de l'Action et des comptes publics à Bercy afin de rappeler leur opposition à cette loi de transformation de la fonction publique et leur volonté d'obtenir des mesures concrètes pour le pouvoir d'achat de tou-tes les agent-e-s publics.

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?Pour-l-avenir-de-la-fonction-publique-et-de-ses-agent-es-1247>

### ***L'UNSA a participé aux travaux de la 108<sup>ème</sup> Conférence Internationale du Travail consacrée par l'adoption d'une nouvelle convention qui fera date***

La 108<sup>ème</sup> Conférence Internationale du Travail (CIT), coïncidant en 2019 avec le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, s'est achevée vendredi 21 juin après 12 jours de travaux.

Cette 108<sup>ème</sup> session a été marquée par l'adoption d'une nouvelle norme internationale, complétée par une recommandation, pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Basée sur les principes que «personne ne devrait avoir à choisir entre le droit au travail et le droit à la dignité» et du «droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement», l'adoption de cette convention ambitieuse est à la hauteur de l'événement du centenaire de l'OIT.

Elle est le fruit de l'engagement et de la détermination des délégués qui redonne tout son sens à la CIT, portant en elle toute la force que l'on confère au dialogue social tripartite, et un nouvel élan à l'aune d'un nouveau siècle qui vise la culture d'un travail durable et décent centré sur l'humain et la dignité humaine.

Cela faisait 8 ans qu'il n'y avait pas eu de nouvelle convention internationale et le sujet de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, que chacun s'entend à reconnaître comme un fléau à éradiquer, n'avait jamais été abordé en tant que tel à l'OIT.

Deux années de négociation et pour cette seule CIT, 18 sessions formelles dont 7 de nuit, 3 comités de rédaction, des centaines d'amendements et de sous-amendements et de nombreux échanges informels auront été nécessaires pour que travailleurs, employeurs et gouvernements des 187 Etats-membres s'entendent sur les définitions, le champ d'application, les principes fondamentaux ou les moyens de recours et de réparation.

L'adoption d'une nouvelle convention est toujours une victoire pour les travailleurs car chacune d'elle porte en elle l'espoir d'un monde meilleur. Cet espoir est cependant sous-tendu à la ratification par les Etats-membres de cette convention et sa transposition et sa mise en œuvre dans les législations nationales.

Les travaux du comité plénier, chargé d'examiner la déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, ont été moins consensuels et n'a pas abouti à la déclaration ambitieuse que l'on pouvait attendre pour cet événement.

Faisant le bilan de l'action essentielle de l'OIT à la réalisation de la justice sociale et de la démocratie, ainsi qu'à la promotion d'une paix universelle et durable depuis sa création en 1919, réaffirmant les principes et droits fondamentaux définis et promus par l'OIT, reconnaissant le contexte de transformation profonde du

monde du travail sous l'effet de l'innovation technologique, de l'évolution démographique, des changements environnementaux et climatiques, de la mondialisation et des inégalités persistantes, la déclaration du centenaire pour l'avenir du travail rappelle l'urgence à construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr, centré sur l'humain, plaçant les droits des travailleurs au centre des politiques économiques, sociales et environnementales, notamment en s'appuyant sur le tripartisme et le dialogue social et en développant la ratification des normes et leur suivi.

Le groupe des travailleurs attendait un engagement beaucoup plus fort de la part des employeurs notamment sur la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail en tant que droit fondamental.

La CIT, ayant également le rôle prépondérant du suivi et du contrôle de l'application des normes internationales par chaque État membre, la commission d'application des normes s'est réunie autant de fois que la commission normative et le comité plénier pour examiner les différents rapports faisant état de l'application des conventions ratifiées et des autres obligations normatives, ainsi que 24 cas individuels de pays contrevenant notamment aux conventions fondamentales 29 sur le travail forcé, 87 sur liberté et le droit syndical, 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 111 sur les discriminations ou encore 182 sur le travail des enfants. Les gouvernements ont été appelés à présenter leurs informations et la commission a présenté des conclusions sous forme de préconisations.

L'adoption de la convention et de la recommandation a fait l'objet d'un vote par la Plénière de la CIT ; la déclaration du centenaire et le rapport de la commission de l'application des normes ont été adoptés sans vote final.

### ***Laurent Escure invité de l'ANDRH***

**Laurent Escure était l'invité de l'Association nationale des DRH qui tenait son université à Nantes mardi 18 juin. Il a évoqué la question de l'avenir du syndicalisme dans un monde du travail en mouvement et les positions de l'UNSA face à ses évolutions.**

**Il a été question notamment des problématiques du management et de productivité. Laurent Escure a rappelé les enjeux de la formation des jeunes et de la formation continue. La performance des dispositifs de formation dépend de leur cohérence, de leur qualité et de leur universalité.**

Il a également rappelé aux DRH leurs responsabilités à inscrire dans leur management dans une logique de progrès social et sociétal répondant aux aspirations de la société dans laquelle les travailleur-ses s'inscrivent pleinement.

L'intervention s'est conclue par des échanges avec les DRH qui ont pu mesurer l'implication de l'UNSA à faire avancer ces sujets.

### ***48<sup>ème</sup> Congrès de l'UNSA Ferroviaire :***

***« Ça va le faire, je suis à l'UNSA Ferroviaire ! »***

**Sous le slogan, « Ça va le faire, je suis à l'UNSA Ferroviaire ! », le 48<sup>ème</sup> Congrès de l'UNSA Ferroviaire s'est déroulé les 18, 19 et 20 Juin 2019 au Mans.**

**Les cheminots ont débattu durant 3 jours sur de nombreux dossiers, dont le plus important, la réforme ferroviaire.**

**En effet, ce fort changement d'organisation est au cœur des préoccupations des cheminots tant pour leur avenir que pour celui du service public ferroviaire.**

**Didier Mathis a été élu à la tête d'une équipe fédérale partiellement renouvelée. Il a remercié son prédécesseur Roger Dillenseger pour tout le travail effectué.**

**L'occasion pour Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA, de rencontrer les congressistes et d'y apporter le soutien de toute l'UNSA.**

## ***Retrouvez nos dernières parutions***

Retrouvez les dernières parutions Protec'Info, Eco Info et Form prof ainsi que la nouvelle parution du secteur juridique Juris'Flash sur [www.unsa.org](http://www.unsa.org)

## ***Affiliations et nouvelles implantations enregistrées au Bureau national des 19 et 20 juin***

**Fédération UNSA 2A (pôle 1)** : Guillot Cobreda – Cuisery (21), Andros SNC – Biars-sur-Cère (46), Ynovae Capserval - Véron (89)

**UNSA Spectacle Communication (pôle 4)** : Photobox - Sartrouville (78) - Cinémathèque Française – Paris (75), Car&Boat Media – Paris (75)

**Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UFIC-UNSA (pôle 5)** :

**SPIC-UNSA** : Guy Neyret SAS – Chaponost (69),

**FESSAD-UNSA (pôle 6)** : Elior Service – Clichy (92),

**SNEP-UNSA** : Lycées Iser Bordier, Le Bréda et les Gorge – Grenoble (38)

**UNSA Pole Emploi** : Pole Emploi PACA – Marseille (13)

**UNSA Transport (pôle 7)** :

**Aérien** : Aéroport Avignon Provence – Montfavet (84)

**Activité des déchets** : Société Onyx méditerranée – Marseille (13),

**Transport urbain et voyageurs** : Transdev Eure-et-Loir – Mainvilliers (28), Keolis Mobilité Roissy – Le Mesnil Amelot(77), Keolis Mobilité Val de Marne – Créteil (94), Transdev Ecquevilly – Ecquevilly (78), Stivo – Genicourt (95), Transdev Conflans – Conflans Sainte Honorine (78),

**Transport Logistique** : StarServices Groupe Toutadom-Epinay (93),

**UNSA Finances Industrie (pôle 8)** : DGFIP de Saône et Loire (71)

## ***Résultats électoraux CSE, l'UNSA progresse dans tous les secteurs***

### **Logement :**

**ADOMA (anciennement SONACOTRA)**, l'UNSA enregistre une très forte progression passant de la quatrième à la première place avec 29,7% (+13,4pts). La CFDT obtient 28,7% (-5pts), la CGT et Sud obtiennent 17% chacune. La CGC obtient 5,2% et la FSU 2,1%.

Dans le CSE **ADOMA Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon-69)**, 435 salarié.e.s, l'UNSA obtient 24,7%.

Dans le CSE **ADOMA Est (Metz-57)**, 450 salarié.e.s, l'UNSA obtient 18,1%.

Dans le CSE **ADOMA Ile de France** (Paris-75), 387 salarié.e.s, l'UNSA obtient 41,8%.  
Dans le CSE **ADOMA Méditerranée** (Marseille-13), 371 salarié.e.s, l'UNSA obtient 33,5%.  
Dans le CSE **ADOMA Nord & Atlantique** (Euralille-69), 513 salarié.e.s, l'UNSA obtient 13,9%.  
Dans le CSE **ADOMA Siège social** (Paris-75), 189 salariés, l'UNSA obtient 32,2%.

## Construction :

**Razel-Bec (France)** : l'UNSA enregistre une belle progression dans cette entreprise de travaux publics (2 038 salarié.e.s), l'UNSA devient le deuxième syndicat avec 24,3% des suffrages. FO obtient 28,6%, la CGC 23,5% et la CGT 21,7%. La CFDT n'est pas représentative avec 1,9%. La marge de progression est encore grande l'UNSA se présentant dans 2 CSE sur 8, où elle est arrivée en 1<sup>ère</sup> position.

Dans le CSE **Razel-Bec Provence**, 63 salarié.e.s, l'UNSA obtient 60% des voix.

Dans le CSE **Razel-Bec GTS**, 1026 salarié.e.s, l'UNSA obtient 45,3% des voix

## Banque :

**LCL Le Crédit Lyonnais** sur l'ensemble des 11 CSE de la banque (18 439 salarié.e.s), l'UNSA fait la plus grosse progression avec une augmentation de 250 voix et plus de 2,5 pts. L'UNSA obtient 5,3% des suffrages, la CGC 34%, FO 23,4%, la CFDT 21,8%. Solidaires 7,1%, la CGT 6,8%.

Dans le CSE **LCL Siège Opérationnel** (Paris), 2 740 salarié.e.s, l'UNSA obtient 16,3%.

Dans le CSE **LCL Grand-Panis Nord-Ouest** (Paris), 2 787 salarié.e.s, l'UNSA obtient 11,3%.

Dans le CSE **LCL Ouest** (Nantes), 1 143 salarié.e.s, l'UNSA obtient 7,3%.

Dans le CSE **LCL Grand-Paris Sud-Est** (Nantes), 3 242 salarié.e.s, l'UNSA obtient 3,7%.

Dans le CSE **LCL Est** (Dijon), 1 094 salarié.e.s, l'UNSA obtient 1,5%.

Dans le CSE **LCL Occitanie** (Toulouse), 1 085 salarié.e.s, l'UNSA obtient 2,2%.

**BPCE Infogérance et Technologies (Paris)** : entreprise de 1268 salariés, l'UNSA enregistre une belle progression dans le cadre d'une liste d'union avec la CFTC. L'UNSA obtient 21,5% des suffrages progressant de 5 pts, la CFTC 5,4% (stable). La CFDT obtient 48,5%, SUD 14,5%. La CGT (7%), la CGC (1,9%), FO (1,2%) ne sont pas représentatives.

## Télédiffusion :

**Groupe Canal + SA (Issy-les-Moulineaux-92)**, au sein de la chaîne cryptée. (3 244 salarié.e.s), l'UNSA confirme sa première place avec 45% des suffrages., la CFDT obtient 20,1%, la CGC 19,9% et la CGT 14,9%.